

**PRESTATIONS SOCIALES
AIDES - DISPOSITIFS**

www.ac-amiens.fr/action-sociale

NON TITULAIRES (Public/privé) Contractuels CDI - AED - AESH

	Agents non titulaires liés à l'Etat par un contrat de droit public, rémunérés sur le budget de l'Etat, conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à		Maitres contractuels exerçant dans un établissement privé sous contrat	Personnes chargées de l'Accompagnement des Elèves en situation de handicap (AESH)		Assistants d'éducation (AED)	Agents contractuels des GRETA	Orphelins d'agents non titulaires bénéficiaires d'une allocation
	6 mois	à partir du 1 ^{er} jour du septième mois de contrat (contrats continus ou successifs sans interruption)	10 mois	en position d'activité	aide individuelle rémunérés par les services déconcentrés (Rect et DSDEN)	aide mutualisée rémunérés par les EPLE	6 mois	moins de 21 ans
Aide à l'installation Comité interministériel villes (CIV) * hors logement de fonction				✓	✓	✓	✓	
Aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP et AIP Ville)								
Aide au maintien à domicile								
Aide aux études	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Aide aux retraités invalides								
Aide aux personnels non enseignant nouvellement nommés								
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant		✓	✓	✓	✓			
Allocations enfants handicapés ou infirmes		✓	✓	✓	✓			✓
CESU -Garde d'enfant 0/6 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Dispositif académique logement								
Chèques vacances	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MGEN-MENJS Actions concertées	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Prêts à court terme et sans intérêt	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Restauration			✓	✓	✓	✓		
Secours exceptionnels	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Section Régionale Interministérielle Action Sociale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Séjours dans le cadre du système éducatif		✓	✓	✓	✓			✓
Séjours en centres de loisirs sans ou avec hébergement		✓	✓	✓	✓			✓
Séjours en centres familiaux de vacances et séjours gîtes de Frances		✓	✓	✓	✓			✓
Séjours linguistiques		✓	✓	✓	✓			✓

Non bénéficiaires de l'action sociale de l'académie : personnes en service civique, assistants étrangers de langues, vacataires ne bénéficiant pas d'un contrat d'au moins 6 mois, agents en contrat aidé.

Les agents affectés auprès du Réseau CANOPE, CROUS, ONISEP ou dans l'enseignement supérieur sont invités à se rapprocher de leur propre service d'action sociale.